

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 16,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GIEL.
6 heures.	2 d. au-		27 pou.		
du mat.	dessus	70 deg.	5 lign.	N.-O.	couver
	de 0.		Incert.		
Midi.	6 d. au-	55 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		5 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	0 h.	4 h.			
2 min.	11 min.	28 min.	Plaine lune.	18	

Lyon, 16 novembre 1837.

Les élections sont terminées : après l'agitation le repos, le mouvement le calme. Toutes ces intrigues qui se faisaient, toutes ces ambitions qui se heurtaient sont aujourd'hui ou vaincues ou repues. La presse enregistre les succès ou les défaites ; elle fait des calculs d'opinions. La chambre ne sera pas encore réunie qu'elle sera déjà classée parquée, et l'on saura que tant de députés siégeront à droite, tant au centre gauche, tant près de M. Berryer, tant MM. Cormenin et Garnier-Pagès. — Qui a été vainqueur dans la mêlée ? quel parti a triomphé ? Aucun, et la chambre qui va ouvrir la session de 1837 reparait avec les mêmes éléments que la chambre de 1834.

Il nous importe que quelques doctrinaires aient été élus ? que nous importe que le centre gauche ait quelques chances de plus que l'année dernière ? Est-ce là ce qui constitue une situation nouvelle et qui fait que les partis sont modifiés ? Cependant la nouvelle chambre ne peut pas avoir une identité complète avec celle de l'année précédente ; elle a été élue dans d'autres circonstances, sous l'influence d'idées moins violentes. La chambre de 1834 a été formée sous le coup des événements d'avril, le parti vainqueur a exercé une influence décisive dans les élections. La chambre de 1837 doit se prêter plus facilement à des idées de réforme et de progrès.

Un fait important s'est révélé et n'aura pas échappé aux nouveaux élus : c'est que les forces de l'opposition, elles n'ont pas augmenté considérablement dans la chambre, ont grandi dans les collèges électoraux ; c'est qu'il est temps pour grand nombre d'entr'eux de s'associer aux vœux de l'opinion ; c'est qu'il est temps enfin qu'on fasse quelque attention aux griefs de l'opposition et à ses prétentions.

Cette impression qui est encore puissante doit être mise à profit. Rappelons-nous les phases qu'a subies la dernière chambre ; quand elle arriva à Paris, elle était fort éloignée du système doctrinaire, et dans son adresse elle tint un langage qui ne manquait pas de dignité sous certains rapports, et qui laissait entrevoir que le gouvernement trouverait pas toujours en elle un instrument docile. Une politique libérale et modérée, disait-elle, est seule digne du gouvernement. Et cette même chambre, quelques mois après, sur la proposition d'un doctrinaire, actionnaire, par son fameux ordre du jour motivé du 6 décembre, la politique du 11 octobre, et vota plus tard, le 10 de septembre. — Une pareille déviation s'explique par l'action du gouvernement sur les députés. Il importe alors d'agir promptement et de mettre à profit, dans l'intérêt du progrès, l'influence exercée par les élections, avant qu'elle n'ait été paralysée et étouffée par des commissions ministérielles.

Il importe aussi selon nous de savoir promptement ce qu'on doit attendre de la chambre, et pour cela il faut la tirer de quelques propositions capitales et la mettre à même de se prononcer. On a généralement remarqué, dans les professions de foi, dans les circulaires, que les candidats se montraient favorables à la réforme électorale et à la conservation de la conquête d'Alger ; que

ces deux questions fassent donc l'objet de deux propositions, que les députés de l'opposition s'en emparent et les présentent en commençant la session.

Si la chambre les repousse, évidemment elle n'aura pas d'autre caractère que celle qu'elle remplace ; il n'y aura pas à se faire illusion, et il faudra se résigner à la voir voter aveuglément tous les projets ministériels. Nous saurons aussi par cette discussion ce qu'on doit attendre de la presse tiers-partiste qui se dit pour la réforme. — Il est un autre point important sur lequel la chambre pourrait également être consultée, nous voulons parler des lois de septembre. Dans leurs discours aux électeurs, MM. Royer-Collard et Dupin se sont élevés contre certaines dispositions de ces lois. Pourquoi l'opposition ne formuleraient-elle pas une proposition tendant à les réviser ? C'est là son devoir ; qu'elle le remplisse.

Le maréchal Valée vient d'adresser de Bone, et à la date du 4, à M. le ministre des affaires étrangères, deux lettres où il rend compte de l'état où il a laissé le pays de Constantine. Ces lettres, dont nous allons donner une analyse rapide mais complète, confirment l'opinion où nous sommes que la colonisation de ce beau pays trouvera dans les indigènes eux-mêmes de grandes facilités, et que si, malgré le pays, le gouvernement recule devant les plans de possession permanente, c'est qu'il aura cédé aux injonctions d'une puissance amie.

Nous donnons textuellement une dépêche télégraphique de la même date :

Bone, le 4 novembre.

« L'armée, avec les blessés, les malades et tout l'équipage de siège, est rentrée à Bone le 3, n'ayant laissé en arrière ni hommes ni encombrement. Une garnison considérable, approvisionnée pour six mois, est restée à Constantine. Les positions intermédiaires de Merdjé-Ammar, Ghelma, Nechmaya et Dréan sont également occupées. De Constantine à Bone, il n'a pas été tiré un coup de fusil. Les Arabes ont dressé de nouveau leurs tentes dans les douars abandonnés lors de la marche sur Constantine. Les troupeaux sont revenus dans les vallées que la route traverse, et sur tous les points les habitants se sont montrés bien disposés. »

Voici le résumé de la première lettre :

« La nomination de Seid-Mohammed à l'emploi de caïd a produit le meilleur effet dans la province. Les musulmans se rangent avec empressement sous l'autorité de la France. Trente-trois tribus ont fait leur soumission et commencé avec nous des relations de commerce. Le caïd a été autorisé à lever la dime et le haker pour subvenir aux dépenses de la garnison et de la ville. Si l'on amène les Arabes à payer l'impôt, comme le maréchal l'espère, ce sera un immense résultat obtenu ; car, dans aucune partie de nos possessions d'Afrique, on n'a pu encore y arriver. »

« Le cheik Ferhaet-Ben-Sagiet est arrivé le 27 sous les murs de Constantine. Il a été reçu avec distinction, et on espère l'attacher définitivement à la France. Il est parti à la poursuite d'Achmet. »

« Le pays est parfaitement tranquille, et, comme il est dit plus haut, la garnison a des vivres-grains pour six mois,

favorable ; il avait même, par un sentiment de délicatesse digne d'un meilleur sort, évité de rattacher le crime en expiation duquel il allait marcher au supplice, à l'outrage qui lui avait été fait et qui, à la rigueur, pouvait justifier la violence à laquelle il s'était livré. »

Et cependant il devait mourir ! Les fers dont ses jambes étaient chargées ; les barreaux de sa prison, à travers lesquels les derniers reflets du soleil couchant projetaient une lumière rougeâtre sur le mur de son cachot, du côté opposé à celui où il était adossé ; les frôlements de la paille sur laquelle, accablé par la fatigue, mais non par le désespoir, il s'était jeté en revenant du tribunal : tout conspirait à lui rappeler que son heure dernière approchait et qu'une mort honteuse l'attendait à la pointe du jour. Hélas ! pourquoi n'était-il pas mort dans un temps plus heureux ! pourquoi n'avait-il pas succombé en un jour de bataille, lui qui avait assisté à tant de batailles ! Cependant, si telle avait été sa destinée, il ne serait point rentré triomphant dans sa patrie ; il n'aurait point, dans un des hameaux les plus reculés de la vieille Angleterre, obtenu la main de Bessy que son père eut tant de peine à lui accorder, et qu'il jura d'aimer et de protéger. La protéger ! il n'a que trop fidèlement rempli cette promesse.

Ces souvenirs, en lui retraçant l'image de sa femme et du jeune enfant qu'elle lui avait donné, arrachèrent un profond soupir au pauvre prisonnier, et, comme il cachait sa tête dans la paille, une voix amie lui apprit qu'il n'était pas seul dans son cachot.

Il se souleva et demanda qui était là, près de lui, dans l'obscurité.

— C'est moi, Willis, moi Vernon, votre ancien commandant, votre ami qui veut vous faire ses adieux.

— Votre honneur a trop de bonté pour moi, répondit Willis en essayant de se lever ; du reste, vous avez toujours été le même, major Vernon ; et les choses auraient peut-être tourné différemment, si je vous avais écouté lorsque vous blâmiez les emportements de mon caractère.

— Asseyez-vous, Franck, vous avez besoin de repos, dit Vernon en repoussant doucement le condamné sur son lit de paille.

— Non, monsieur, répondit Franck d'une voix ferme et as-

de la viande sur pied pour plus d'un mois, et de l'argent pour en acheter plus tard.

« Achmet avait conservé un millier de cavaliers après la prise de Constantine, et son projet était de tenir la campagne pendant quelque temps, en attendant des circonstances plus favorables ; mais sa puissance ne reposait que sur la terreur qu'inspirait sa cruauté. La prise de Constantine d'abord, puis le choix d'un homme dévoué à Mohammed pour caïd, ont enlevé les prestiges qui environnaient Achmet. De ses 1,000 cavaliers, 200 seulement, assure-t-on, lui sont restés fidèles. »

Voici la substance de la seconde lettre :

« Pendant le retour de l'armée expéditionnaire, la puissante tribu des Zenatis a fait remonter le général en chef, au moment où l'armée traversait le territoire de cette tribu, d'avoir rétabli l'aga qui la gouvernait précédemment, et lui a fait dire qu'elle enverrait à Bone une députation pour faire sa soumission à la France. »

« Cette marche de 40 lieues, dit M. Valée, à travers un pays ennemi naguère, sans tirer un coup de fusil, et sans que la population ait montré de crainte à notre approche, est une preuve nouvelle de la profonde impression qu'ont produite dans le pays la prise de Constantine et la chute de la puissance d'Achmet. L'influence de la France peut désormais s'étendre dans la province de Bone, si son action est dirigée avec habileté, et surtout si on renonce au système, trop souvent suivi, d'expéditions sans autre but que des vexations partielles à l'égard des tribus. »

M. Horace Vernet est parti pour Constantine avec un convoi ; il va faire le tableau de la prise de cette ville.

M. le maréchal annonce qu'après avoir réorganisé les différents services dans la province de Bone, il reviendra en France pour rétablir sa santé, profondément altérée par les fatigues et les privations de la campagne.

Plusieurs personnes nous signalent une nouvelle prétention de l'administration du mont-de-piété. Jusqu'à ce jour ceux qui ne pouvaient pas dégager leurs effets à l'expiration d'une année avaient la faculté de renouveler l'engagement en payant les intérêts échus ; les heures fixées pour ces opérations sont même stipulées sur les reconnaissances ; le droit paraissait donc incontestable. Aujourd'hui le mont-de-piété refuse ces renouvellements, et force les emprunteurs à dégager d'un côté pour réengager d'un autre. Au milieu de la misère qui accable la classe ouvrière de Lyon, cette mesure a déjà eu pour résultat de priver sans retour de leurs effets des pères de famille qui comptaient sur un temps meilleur pour les retirer et qui ont dû les laisser vendre par l'impossibilité de réunir les sommes nécessaires au dégageant.

Si cette mesure ne s'appliquait qu'aux objets de laine dont le séjour dans les magasins peut diminuer la valeur, on en comprendrait la dure nécessité ; mais appliquée à d'autres objets, elle est empreinte d'inhumanité.

C'est bien assez, ce nous semble, que le mont-de-piété perçoive les intérêts, au taux usuraire de 12 p. 0/0, sur les nippes de nos ouvriers réduits par le manque de travail à se dépouiller de leurs hardes, sans qu'il aggrave encore la misère publique par des motifs de convenance particulière.

surée ; demain mon repos sera plus profond que le vôtre, et lorsque l'ombre des bastions fera place au soleil de midi, la tête de Franck reposera dans la tombe, aussi immobile qu'aucune de celles qui tombèrent aux Quatre-Bras.

— Je suis venu vers vous, Franck, pour savoir si vous n'avez rien à demander à un ami. Est-il quelque chose que je puisse faire pour vous ?

Moi qui ne vous ai jamais bercé par des espérances de grâce, je n'hésite pas maintenant à vous annoncer que même vos meilleurs amis n'en conservent aucune... Willis, vous mourrez demain. Je ne doute pas que vous ne vous soyez réconcilié avec Dieu, et je suis certain que votre cœur ne nourrit plus aucun sentiment de haine contre votre accusateur.

— Aucun, major Vernon, aucun. J'ai foi dans la miséricorde de l'Eternel, et je lui rends grâce de ne pas avoir tué dans ma colère le misérable qui m'a sacrifié ; mais à présent, je le déclare dans toute la sincérité de mon âme, je pardonne au capitaine Magendie ce que, je le crains bien, il aura de la peine à se pardonner lui-même. Que dis-je ? s'il m'était permis de vous adresser une prière de mourant, ce serait que les officiers du régiment s'abstinsent de lui faire sentir le mépris que leur inspire sans doute sa conduite à mon égard.

Sans rien lui promettre à ce sujet, Vernon demanda à Willis s'il n'avait à lui confier aucun message pour la pauvre créature dont il allait bientôt se séparer pour toujours.

— Dites à ma pauvre petite, à la meilleure des femmes, qu'en mourant je serais encore plus malheureux que je ne le suis, de l'abandonner à la pitié d'un monde qui est bien dur aux souffrances des pauvres, si je n'étais persuadé que nous serons bientôt réunis dans le ciel. Et, après tout, à quoi servent les pleurs que nous versons sur une tombe ? Qu'est-ce que la plus longue séparation ? Un moment dans l'éternité. Dans quelques années ne serons-nous pas tous confondus dans la même poussière ? Vous, major Vernon, veillez, je vous en supplie, à ce que Bessy et son fils soient décemment renvoyés à son vieux père, et qu'elle sache que, jusqu'au dernier moment, elle a fait le bonheur de son mari, de l'honnête homme qui sera mort en la défendant.

— O mon Dieu ! il est donc vrai ?

— Assez, monsieur, assez sur ce sujet ; Dieu merci, je suis

ISSANCE DE LA DISCIPLINE MILITAIRE ANGLAISE.

UNE EXÉCUTION DANS LES ILES IONIENNES.

(Suite et fin.)

bruit de la retraite et l'approche de la nuit dissipèrent le qui se sépara triste et découragé. Les officiers de service dans la citadelle remarquèrent que les sentinelles criaient : d'une voix émue et mal assurée. Ceux qui rentrèrent dans les casernes virent les soldats réunis par quatre à cinq, quelques-uns mornes et silencieux, le plus grand nombre disant à voix basse, mais vivement. Pas un signe de gaieté au milieu de cette foule ordinairement si enjouée et si tumultueuse. Un refrain national ne se faisait entendre à travers les entr'ouvertes des chambrées. Les femmes n'appelaient leurs enfants par ces cris bruyants, signes habituels de tendresse maternelle ; elles les prenaient dans leurs bras et leur faisaient le grand, afin de cacher les larmes qui roulaient dans leurs yeux.

des chambres de cette façade aux mille croisées était fermée pendant tout le jour. Là régnait un silence encore plus solennel que dans tout le reste de la caserne. Que de larmes de pitié s'élevaient vers cette demeure désolée ! que de sanglots en passant sous cet asile de douleur, disaient tout bas : Mon Dieu, secourez-la ! C'était la chambre de Bessy Willis, les derniers moments s'éteignaient rapidement dans les embrassements du plus poignant désespoir.... Dieu venait à son tour et la rappelait à lui.

Certain que la faible constitution de sa pauvre femme, en la séparant de son lit de douleurs, lui épargnerait l'agonie d'une dernière séparation, Willis eut la force de conserver jusqu'au bout la mâle fermeté qui ne l'avait point abandonné un seul instant depuis son arrestation. Mais il ne s'était jamais dissimulé le sort qui l'attendait. Fils d'un soldat et presque né soldat, il connaissait trop bien les nécessités de la discipline militaire pour se faire la moindre illusion à cet égard ; d'ailleurs, il avait si peu compté sur sa grâce, et il était si éloigné de vouloir changer une mort honorable contre l'ignominie des verges, qu'il n'avait jamais cherché à faire valoir ses services aux yeux des juges, ni à exciter chez eux le moindre intérêt en sa

Le *Courrier de Lyon* professe sans doute une haute estime pour M. de Fonfrède, et les opinions de ce publiciste doivent être pour lui d'un grand poids. Eh bien! dans le moment où il s'efforce de prouver que la dynastie nouvelle n'a pas été instituée par MM. Lafayette, Laffitte et Dupont (de l'Eure); dans le moment où il soutient au contraire que M. Laffitte, si violemment attaqué par la presse ministérielle, est un ingrat vis-à-vis de la royauté, M. Fonfrède écrit ce qui suit dans le *Courrier de Bordeaux* (numéro du 12):

« Du côté révolutionnaire, des hommes éminents en talents et en courage, j'en conviens, ont travaillé puissamment à l'établissement du gouvernement nouveau. Je conviens aussi que leurs services méritaient reconnaissance, mais cette reconnaissance ne pouvait aller à sacrifier l'Etat à leurs fausses idées. » — Que le *Courrier de Lyon* engage donc une polémique avec M. de Fonfrède pour le ramener aux saines doctrines.

MM. Dornès et Lebreton ont adressé la lettre suivante au *National*:

Monsieur,
Nous avons reçu de M. Emile Girardin une citation en police correctionnelle pour l'audience de vendredi prochain 17 novembre. Nous espérons être admis à faire la preuve des faits que nous entendons reprocher au député de Bourgneuf. Si notre attente était trompée à cet égard, nous n'en poursuivions pas moins avec persévérance le but que nous nous sommes proposé dans un intérêt de moralité publique. Nous saurons bien trouver une juridiction devant laquelle la vérité ne pourra pas être étouffée par des formalités judiciaires.

Agréer, etc.

A. DORNÈS,
Rue de Seine, 40.

E. LEBRETON,
Rue de Rivoli, 18.

COMBES.

Le colonel Combes, qui vient d'être frappé mortellement à l'assaut de Constantine, était fils d'un officier de l'ancien 25^e régiment d'infanterie de ligne, qui mourut colonel en retraite, il y a environ quinze mois. A vingt ans, il fit, dans la garde impériale, la guerre de 1812. Au retour de Russie, Napoléon répartit bon nombre d'officiers de sa garde dans les nouveaux régiments qui devaient faire la campagne de 1813. Combes fut désigné pour le 135^e, et y remplit les fonctions d'adjudant-major. On dit que, lorsque Marmont donna, sous les murs de Paris, l'ordre aux troupes qu'il commandait de quitter la ligne de résistance pour se porter sur Versailles, Combes devint la trahison et courut à Fontainebleau pour en avertir Napoléon. Il s'attacha à la fortune de l'empereur, et le suivit à l'île d'Elbe comme capitaine de ses vieux grenadiers. Au retour, il fut fait major, puis commandant du premier bataillon de ces braves. Il combattit à leur tête à la bataille de Waterloo.

Combes s'était allié à une famille américaine. Tant que la France fut sous le joug des Bourbons aînés, il resta aux Etats-Unis, où il s'était retiré, dans la famille de sa femme; mais aussitôt qu'il apprit l'affranchissement de son pays, il se hâta d'y rentrer, et reçut le grade de lieutenant-colonel du 24^e régiment de ligne. Nommé bientôt après colonel du 66^e, ce fut à sa tête et avec l'amiral Gallois qu'il brisa les portes d'Ancone à coups de bache.

Ce brave officier eut d'abord le même avancement que le général Bugeaud. Ils furent, un jour, l'un et l'autre promus au même grade; l'un resta en non-activité pendant toute la Restauration, et l'autre aussi à peu près le même espace de temps. Mais tandis que le brillant coup de main d'Ancone ne valut à Combes aucune promotion, M. Bugeaud fut comblé de faveurs pour ses services urbains et son expédition de Blaye. Nommé d'abord maréchal-de-camp, il alla chercher, par quinze jours de campagne en Afrique, son grade de lieutenant-général, et s'acquiesça, comme on sait, la confirmation de toute sa faveur par le traité de la Tafna.

Le colonel Combes avait passé cinq années en Afrique. Il remplissait les fonctions de maréchal-de-camp depuis quatre ans, et avait plusieurs fois été proposé pour ce grade par le maréchal Clauzel.

Il prit part à la première expédition de Constantine, et l'on rapporte de lui un trait de rare modestie. Le ministre de la guerre, lors de la fête de Louis-Philippe, fit une liste de promotions sur laquelle se trouvait le nom du colonel Combes. Aussitôt que celui-ci en fut instruit, il se rendit chez le ministre et le pressa d'effacer son nom et de lui permettre de conquérir son grade par un succès au lieu de le devoir à une retraite où tout le monde d'ailleurs s'était également bien conduit. Il partit alors sans avancement et a péri, comme on sait, en commandant à la brèche la brigade du duc de Nemours. Frappé de deux coups mortels, il eut encore assez de volonté pour faire exécuter ses ordres et pour signaler le péril de la position qu'il venait de reconnaître.

Combes avait 48 ans quand il est mort, les armes à la main, au service de la France. Sa stature était assez élevée, sa figure d'une régularité remarquable, sa physionomie douce et ferme à la fois; c'était un de nos plus beaux et plus déterminés hommes de guerre. Plein d'affection et de bonté pour ses camarades, il avait, pour tout ce qui se rapportait à ses devoirs militaires, le ton et l'habitude du commandement, et il semblait avoir été formé pour mettre son courage au service des positions les plus difficiles. Intègre, désintéressé, généreux, prompt à bien juger, il fut toute sa vie homme de conseil et homme d'action. Fils de ses œuvres, il n'a rien dû à l'appui de sa famille ni à la protection de ses chefs.

Il commandait le 47^e quand il a succombé glorieusement, et les quatre régiments dans lesquels il a porté les armes sont encore en Afrique, comme s'ils eussent dû se trouver réunis pour rendre sur la terre étrangère un commun hommage à sa mémoire. Ce sont le 24^e, le 47^e, le 66^e et la légion étrangère.

La France entière mêle ses regrets à ceux de l'armée, et le nom du colonel Combes est inscrit au nombre de ses plus loyaux et de ses plus intrépides soldats.

On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais*:

L'attentat à la propriété commis par le commissaire de police Debligny sera poursuivi, et ce fonctionnaire apprendra des tribunaux que celui qui exécute un ordre illégal est aussi coupable que celui qui l'a ordonné.

Les rédacteurs de l'*Almanach populaire de la France* ont rencontré dans M. Gorillot, leur nouvel imprimeur, un citoyen qui sait faire respecter ses droits. Hier, il a présenté requête au président du tribunal, afin que M. Debligny soit contraint à venir lever les scellés qu'il a indûment posés sur l'une des formes destinées au tirage de l'*Almanach*. M. le président Cornille a donné audience pour samedi prochain. C'est M. Luez qui est chargé de demander la répression de l'acte arbitraire et illégal que la police a commis.

Tandis que ceci se faisait, M. Frédéric Degeorge comparait devant M. Ansart, juge d'instruction, assigné qu'il était pour répondre aux inculpations d'outrages à la morale publique et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, dirigées à sa charge comme éditeur de l'*Almanach*.

M. Degeorge a déclaré accepter la responsabilité des quatre articles ou passages d'articles poursuivis; mais il a dédaigné de donner aucune autre explication, se réservant de porter devant le jury ses justes griefs contre l'absurde poursuite qu'un esprit de rancune et de persécution a pu seul lui susciter.

MM. les gens du roi n'avaient d'abord trouvé à incriminer que l'article de M. Dupont, avocat (pages 33 à 40), et un passage de celui de M. L'H... (pages 29 et 30); puis ils ont compris dans la poursuite le dernier paragraphe de l'article de M. Leducq (page 120), et enfin le 9^e couplet de la chanson de M. Altaroche, l'un des rédacteurs du *Charivari* (page 82). Ces Messieurs, aveuglés par la haine, savent-ils bien ce qu'ils font?

Parmi les officiers cités avec distinction dans le rapport du général Valée, nous comptons deux de nos compatriotes qui appartiennent à l'arme de l'artillerie: M. Maléhard, chef d'escadron, mort de maladie peu de jours après la prise de Constantine, et M. Piobert (de la Guillotière), capitaine en premier.

La gendarmerie de Villeurbanne a arrêté dernièrement le nommé Jean Veyret, nanti de plusieurs objets volés, quelques jours auparavant, à M. le curé de Ceyssieu, à l'aide d'escalade

ancienne blessure, répondit cet homme; et Vernon se rappela qu'en effet, à l'affaire de St-Sébastien, Willis avait eu l'os de la jambe droite fracassé par une balle, au moment où il défendait Edward Stanley. Alors les yeux du gouverneur, ceux de Vernon et même ceux du géolier exprimèrent une poignante douleur.

— Général, dit Willis en s'approchant de son ancien chef avec cette mâle simplicité qu'inspire la pensée que bientôt toute distinction humaine sera évanouie, général, que le souvenir de mon triste sort ne vous chagrine point quand je ne serai plus. Le bien du service exigeait un exemple, vous l'avez donné; votre généreuse nature vous portait à l'indulgence, à la pitié, vous venez d'obéir à ce besoin de votre cœur; grâce à vous, je meurs satisfait, orgueilleux même, car je laisse un père à mon fils et un ami à ma pauvre femme... Adieu, Messieurs, ne gémissons pas davantage sur le sort d'un homme que la société repousse de son sein... Le père O'Halloran restera avec moi cette nuit et aussi... demain.

— Adieu, Franck..., que le bon Dieu vous soit en aide, dirent d'un ton solennel les deux officiers en quittant le cachot du condamné. Le vieux général se retira, appuyé sur le bras de son aide-de-camp, à travers les sombres et longs corridors de la geôle. Depuis la porte du cachot jusqu'au jardin ils n'échangèrent point une seule parole.

Le coup de canon de la *diane* avait retenti dans toute la rade au moment où les premières lueurs du crépuscule tombaient sur les vagues agitées par les brises de la nuit.

Plusieurs de ceux que réveilla cette détonation se sentirent malades, comme si un rêve affreux avait tourmenté leur sommeil.

Cependant la garnison entière fut bientôt sous les armes pour la parade, qui devait suivre de près l'horrible sacrifice. Le roulement lugubre des tambours couverts de crêpe se faisait entendre d'intervalle en intervalle, comme un prélude de mort. Le beau régiment auquel Willis avait appartenu fit trois fois le tour de la place d'armes, lentement et guidé par le glas de la trompette mortuaire. Le bruit cessa, et une seule voix se fit entendre, récitaient les prières des agonisants, une seule voix qui pénétrait jusque dans les derniers replis du cœur du malheureux à qui elle s'adressait, de ce cœur animé des plus no-

et d'effraction. On n'a pu retrouver une certaine somme d'argent qu'il avait aussi enlevée à cet ecclésiastique. Le voleur est actuellement dans les prisons de Bourgoin.

Par ordonnance du roi, M. Durieu-Millet vient d'être nommé maire de Villefranche, et MM. Gouazé et Royer adjoints.

Vendredi 1^{er} décembre 1837, à une heure, il sera procédé, en l'une des salles de la préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'entretien, pendant les années 1838, 1839, 1840, 1841, 1842 et 1843, des routes départementales ci-après désignées:

Route n° 2 de Lyon à Trévoux. — Cette route commence à la barrière de Serin et finit à la limite du département de l'Ain. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 8,000 f.

Route n° 4 de la Saône à la Loire. — Cette route commence à la Saône, au pont de Belleville, et finit à la limite du département. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 12,000 f.

Route n° 3 de Villefranche à Thizy. — Première partie comprise entre la Saône et Denicé. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 2,650 f.

Même route. — Seconde partie comprise entre Thizy et le département de la Loire. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 2,600 f.

Route n° 6 de Villefranche à Tarare. — Première partie comprise entre Villefranche et les ponts Tarets. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 5,000 f.

Même route. — Seconde partie comprise entre la route départementale n° 7 et la route royale n° 7. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 5,500 f.

Même route. — Troisième partie comprise entre Tarare et le département de la Loire. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 6,000 f.

Route n° 7 de Lyon à Charolles. — Seconde partie comprise entre le branchement de la route départementale n° 3, au pont des Mines, et la route départementale n° 4. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 7,500 f.

Route n° 8 de Tarare à Thizy. — Cette route commence à Tarare et finit à Thizy. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 14,000 f.

Route n° 9 de Lyon à Crémieux. — Cette route commence à la Guillotière, place de la Croix, et finit à la limite du département de l'Isère. Montant de l'estimation des dépenses annuelles, 900 f.

Les devis et détails estimatifs de ces travaux sont déposés à la deuxième division de la préfecture, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, et au bureau de l'ingénieur en chef.

Paris, 14 novembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On a remarqué que les dernières dépêches du maréchal Valée ne donnaient pas le chiffre des hommes qui composent la garnison de Constantine. Si nous en croyons un journal ministériel, 5,000 soldats y ont été laissés.

— Le maréchal-de-camp Perregaux, qui vient de mourir à Constantine, n'avait pas quarante-huit ans.

— Le cabinet du 15 avril a offert à M. Thiers l'ambassade de Russie. « Vous seul, lui a-t-on dit, serez assez habile pour adoucir, si ce n'est éteindre, les haines de l'opiniâtre empereur. » M. Thiers a refusé. On lui a offert l'ambassade d'Italie (à Naples): « Votre jeune épouse est malade, le ciel de l'antique Ausonie refusa sa santé, et vous veillerez sur elle en continuant de servir l'état. » M. Thiers a refusé.

Que va imaginer le ministère pour éloigner la dangereuse concurrence de l'ancien président du conseil?

— Les feuilles départementales signalent chaque jour des fraudes électorales dignes de la Restauration. Elles font, en outre, remarquer des irrégularités nombreuses dans les opérations des collèges. Nous en avons déjà cité beaucoup. Si à cette liste nous ajoutions toutes celles qui nous sont quotidiennement signalées, tout le cadre d'un grand journal ne nous suffirait pas. Des protestations se rédigent et se signent sur presque tous les points du royaume. Les débats de la chambre, lors de la vérification des pouvoirs, promettent d'être curieux.

— A entendre M. Quenault, le nouveau député de Cherbourg, avant qu'il fût élu, toutes les prospérités possibles devaient tomber sur la ville; M. Quenault a été nommé, et pour premier bienfait les habitants de Cherbourg viennent de recevoir la nouvelle que les travaux maritimes qui, grâce aux énergiques réclamations de M. de Bricqueville, n'ont pas été un seul instant suspendus, étaient à l'avenir

calme et tranquille maintenant... Hélas! le père de Bessy hésita long-temps avant de donner sa fille au soldat qu'elle avait choisi..., et cependant il ne se doutait guère alors que ce soldat finirait ignominieusement.

Dans ce moment l'entrée du géolier, qui marchait devant un personnage enveloppé d'un manteau, vint interrompre ces effusions douloureuses.

— Quoi! une visite à cette heure! Qui donc est ici? s'écria la voix creuse de sir Ralph, tout en approchant du prisonnier.

— C'est un ami, monsieur, répondit le major Vernon, heureux déjà de penser que la grâce du condamné conduisait le gouverneur dans son cachot.

— Willis, dit sir Ralph, en s'adressant au prisonnier debout devant lui comme s'il était encore sous les armes, Willis, je connais trop bien le cœur d'un brave soldat pour craindre que vous me gardiez rancune de la part que vous m'avez forcée de prendre dans votre condamnation. Puisqu'il faut que vous mouriez, séparons-nous amis; votre main, Franck Willis, le sauveur de mon fils, de mon brave fils, qui est aujourd'hui dans le ciel; ta main, enfant, et souviens-toi que dès ce jour ta femme et ton fils m'appartiennent.

— L'un d'eux, je l'espère, ne tardera pas à me rejoindre dans le sein de Dieu, dit Willis en baissant avec bonheur la main vénérable qui lui était si cordialement tendue, et que le ciel vous récompense, général, de vos bonnes intentions pour l'orphelin; faites-en un soldat, à moins cependant que vous ne craigniez que la tache de son père ne rejaillisse sur lui. Mais non, reprit-il avec énergie, excepté un moment d'erreur, la vie de Franck est sans reproche.

— Nous le savons, nous le connaissons, répondirent en même temps le gouverneur et le major Vernon. Ne vous préoccupez plus du sort de votre enfant; mais dites-nous ce que nous pouvons faire encore pour adoucir vos derniers moments.

— Et d'abord, ajouta le général en touchant du pied les fers de Willis, qu'on lui ôte cela; nous répondons de lui.

Au premier coup de marteau pour dériver ses fers, Willis parut éprouver une vive douleur. Qu'est-ce? demanda Vernon en s'adressant au géolier. — Ce sont les fers qui ont meurtri une

bles instincts et qui allait s'éteindre dans la tombe. En voyant tomber un bel arbre, on ne peut se défendre d'un sentiment de regret; mais assister à la mort d'un homme plein de jeunesse, de beauté et de force, épier le coup qui va frapper un cœur tout plein d'ardeur et de vie, c'est une épreuve trop cruelle, un devoir trop affreux!

Seul, la tête découverte, en grande tenue du corps, mais les mains liées derrière le dos, Willis suivait le ministre de Dieu, précédé par un détachement de ce même régiment dans les rangs duquel il avait si souvent couru au combat. Il ne courait point maintenant. Sa marche était lente, mesurée, résolue, sa physionomie sereine, mais pâle, comme celle d'un homme à qui la vue de la mort est familière, mais grave et solennelle.

Cependant, quoique le cœur battit vite parmi la foule assemblée pour assister au sacrifice, celui de Willis ne comptait pas une pulsation de plus; quoique les spectateurs de cette scène, où le sang humain allait être répandu avec une terrible préméditation, fussent consternés, les lèvres de Willis restaient entrouvertes comme pour aspirer le dernier souffle de la nature; quoique des larmes de désespoir roulaient dans tous les yeux, ceux de Willis se portaient avec un calme angélique tantôt vers ses camarades, tantôt vers le ciel à qui il offrait l'hommage de sa pénitence.

Les préparatifs touchaient à leur fin. Le major Vernon, qui ce jour-là était malheureusement chargé de commander le régiment, ne donnait que des ordres contradictoires; il semblait aliéné, et pour la première fois il perdit la tête étant de service. Le jeune capitaine de la compagnie de Magendie, que le général avait envoyé exprès occuper un avant-poste sur le bord de la mer, se trouva mal et put à peine continuer son service. Le plus morne douleur régnait sur toute cette scène de deuil; il n'était point jusqu'aux simples curieux qui ne parussent livrés à une émotion profonde.

Toutefois aucun murmure ne se fit entendre au milieu de cette multitude, pas un mot de réprobation ne fut proféré; la victime elle-même regardait d'un oeil tranquille et ferme son cercueil que quatre de ses camarades portaient devant lui. Un mot, la contenance des troupes présentait le plus remarquable contraste avec l'indignation qui bouillonnait dans le cœur

la moitié. Avis aux électeurs qui se laissent séduire par les promesses des candidats ministériels.

Assurément qu'à Barbézieux l'un des candidats à la députation a l'heureuse idée, après un premier tour de faire battre le tambour dans la ville pour enlever les électeurs à porter leurs voix sur son adversaire. Mais rendre impossible le succès de son compère Barbézieux comme partout, le ridicule tue les

M. Barthe continue à caresser les légitimistes; il vient d'être nommé encore une présidence à la cour de Paris à un an. M. Sylvestre fils, et une place de président au tribunal de Paris à M. Pissondel, un des magistrats les plus distingués de la branche aînée.

Une chose assez bizarre se passe en ce moment au ministère de la justice : en même temps que M. Barthe, l'avancement à M. de La Seglière, procureur-général à Lyon, il le replace en qualité de général à Caen M. Grenier, qui lui-même avait été nommé pour satisfaire à la volonté de M. de La Seglière.

On se rappelle qu'en décembre 1836, 23 jeunes gens furent arrêtés comme complices de Meunier. Cette accusation, sans aucune espèce de fondement, tomba d'elle-même. Mais les prévenus n'en furent pas moins retenus en prison pendant six mois, après quoi dix d'entre eux furent condamnés pour association illicite. La durée de leur emprisonnement étant expirée, ils ont été mis en liberté, chacun d'eux a repris son travail.

Quinze jours après leur sortie de prison, on les manda devant le tribunal pour s'occuper de condamner à revenir à la geôle ceux qui ne pouvaient payer 754 francs pour frais de jugement.

Les ouvriers sont pauvres et ils ont de la famille. Quinze jours plus tôt, ils profitaient de l'amnistie.

Il est mort le mois dernier, à Moissac (Cantal), un des membres de la Convention nationale, M. Mejsanac, ancien député de la Haute-Loire. M. Mejsanac fut un des conventionnels les plus distingués dans le procès de Louis XVI; il est mort à l'âge de 88 ans.

La cour royale de Toulouse a fait sa rentrée le 9, après avoir assisté à une messe du St-Esprit, célébrée par le grand vicaire M. Berger, ancien avocat, et qui est encore aujourd'hui un des professeurs de l'école de droit de Toulouse.

M. Victor Hugo n'est pas le seul qui tourmente le directeur de la Comédie-Française pour la reprise de ses œuvres. On dit que M. Vedel est menacé de trois autres procès que lui intentent divers auteurs, pour n'avoir pas permis leurs pièces selon qu'ils en étaient convenus par traité. On dit encore qu'il s'est engagé à ouvrir l'Odéon de la pièce de M. Adolphe Dumas, *le Camp des Croisés*, espèce de 50,000 f. de dommages-intérêts; mais qu'un traité passé avec M. Alexandre Dumas l'oblige à ne donner la pièce de son homonyme avant d'avoir préalablement fait représenter *Caligula*, sous peine toujours de 50,000 f. de dommages-intérêts. Or, comme le *Caligula* de Alexandre Dumas ne sera prêt que dans le courant de l'année, il s'ensuivrait que l'Odéon ne s'ouvrirait que à cette époque; et cependant l'ouverture de ce théâtre est annoncée pour le 1^{er} décembre. C'est à n'y rien comprendre.

Faits Divers.

La presse à 40 francs meurt ou se régénère dans son organisation financière. Elle a voulu résoudre un problème insoluble. Les nécessités fiscales la ramèneront à la vérité.

Le *Monde* a disparu.

La *Paix* annonce sa fin prochaine qu'elle prétend devoir résulter d'une nouvelle transfiguration.

Le *Journal général* et le *Journal de Paris* ont augmenté de prix.

Le *Sicéle* a décidé de suivre la même hausse.

Soldats. C'était véritablement un miracle de la puissance de la discipline. Au moment était arrivé. Une compagnie d'infanterie, celle-là même à laquelle appartenait Willis, fit un mouvement, et une seconde ne s'était point écoulée, que cette créature, qui, seule, debout et les yeux bandés, attendait des mains de ses meilleurs amis, avec la même intrépidité qu'elle eût mise à la braver devant l'ennemi, se souleva au cœur et retomba sur le sable où, après un instant, elle expira.

Moins d'une heure le régiment était rentré dans les rangs du quartier, au bruit de la musique militaire. En entendant son des instruments, les femmes qui songeaient à la mort levèrent leurs mains vers le ciel en signe de douleur; mais leurs craintes pour Bessy étaient inutiles.

Lorsque sir Ralph Stanley s'informa de l'état de cette infirmière, il apprit que sa faiblesse s'était accrue pendant toute la nuit et qu'elle avait fini par ne plus avoir la force d'essuyer la sueur froide qui coulait de son front. Quand le tambour avait cessé de battre, Arthur Stanley, cédant au besoin de la soutenir, se pencha vers elle d'éprouve, et voulant aussi former son opinion sur la véritable cause du supplice de Willis, il aperçut la femme d'un de ses camarades dans la chambre de l'infortunée.

La faible lumière leur permettait d'apercevoir les femmes étendues sur la couverture, Arthur et lady Brown comment que son repos ne pouvait plus, hélas! être troublé sur son lit. Elle était morte, mais depuis si peu de temps que son premier enfant dormait encore sur son sein.

Un premier coup de baguette avait marqué le terme de ses misères.

— Bessy! pauvre femme du soldat! elle repose aujourd'hui sur la terre étrangère, couchée dans le même cercueil que son mari.

ALEXIS.

(Nouvelle Minerva.)

La Presse a supprimé toute remise à ses intermédiaires d'abonnement : premier pas vers un renchérissement inévitable.

C'était bien la peine, en vérité, de faire une si bruyante révolution dans les existences commerciales de la presse, pour aboutir progressivement au seul résultat possible, à la restauration des anciens prix.

— L'ordre d'exécuter Desgranges, l'assassin de la caserne de Pau, étant parvenu à l'autorité militaire, M. l'abbé Celhay, aumônier des prisons, s'est rendu auprès du condamné pour lui apprendre son sort. Desgranges a paru peu ému de cette tardive décision, dont l'accomplissement devait avoir lieu le lendemain.

Hier, à onze heures et demie, le condamné est sorti de la prison militaire du Château-Neuf, escorté de cinq gendarmes à cheval qui le précédaient, de quarante hommes de troupes d'élite du 4^e léger et de dix hussards qui formaient le cortège. Desgranges, quoiqu'il ne parût pas abattu, était soutenu par deux grenadiers auxquels il donnait le bras. M. Celhay était aussi auprès de lui, remplissant son pénible ministère.

Arrivé sur le glacis de la porte d'Espagne, où toutes les troupes de la garnison étaient déjà réunies, Desgranges s'est arrêté à recevoir la mort. Il a eu un entretien de quelques minutes avec l'aumônier qui lui a adressé ses dernières exhortations. On lui a demandé s'il voulait avoir les yeux bandés, il a répondu que non. Après avoir arrangé ses cheveux et sa moustache, Desgranges s'est mis à genoux, attendant le moment fatal. A un léger mouvement d'impatience qu'il a fait, en étendant les bras vers le peloton, on a exécuté le feu. A midi, Desgranges avait cessé d'exister.

Du reste il a montré jusqu'à la mort la même fermeté dont il avait fait preuve lors des débats. Il n'a fait aucune révélation sur sa complicité dans le crime.

— Un poète strasbourgeois, inspiré probablement par le carillon de la cathédrale, a adressé les vers suivants à Mme Dorus, qui les a trouvés malsonnants :

Non, jamais une voix si douce et si touchante
Ne porta dans nos cœurs tant de suavité;
Son charme nous séduisit, son timbre nous enchaîna;
Et l'on dirait le son de la cloche vibrante
Qui vient réjouir la cité.

— Mlle Mars est éloignée de la scène du Théâtre-Français par suite de la perte qu'elle vient de faire de Mme Salvetta, sa sœur.

— Le bruit de la retraite du directeur du Théâtre-Français, sans être tout-à-fait un bruit d'importance, se glisse depuis quelques jours dans toutes les conversations. Il paraît que l'autorité elle-même s'est alarmée de la direction de M. Vedel, que le public a déjà reconnu hors d'état de rester à son poste.

— Nos auteurs de vaudevilles perdent chaque jour un peu de leur esprit. A défaut d'originalité dans leurs ouvrages, ils visent à la bizarrerie dans les titres. Hier, sur son affiche, le Gymnase annonçait ainsi sa pièce nouvelle :

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE
 $A \times MZ = O \times X$,
ou
Le Rêve d'un Savant.

Le talent de Bouffé a réussi à faire applaudir cette équation algébrique arrangée en vaudeville.

— Le service funèbre du chanteur Martin a été célébré le 13 dans l'église Notre-Dame-de-Lorette. La cérémonie s'est faite sans grande pompe extérieure, mais avec toute la sévérité religieuse que méritait la mémoire du chanteur auquel les derniers honneurs étaient rendus. Une messe en musique a été chantée par nos meilleurs artistes, Duprez, Rubini, Lablache, Ivanhoff, Levasseur, Alexis Dupont et tous les élèves du Conservatoire. Trois morceaux de cette messe ont été surtout remarquables : l'*Agnus Dei*, chanté par Duprez avec plus de talent et de perfection qu'il ne chanta jamais l'air d'église de *Stradella*; le psaume *Miserere* pour lequel s'étaient réunies les trois voix de Duprez, Levasseur et Ponchard, et enfin un air d'église italien que Rubini a chanté avec cette suavité et cette vibration de voix que l'exiguïté de la salle Favart n'a jamais pu nous laisser pleinement apprécier. Dans un autre moment, il eût été curieux de comparer les deux talents de Duprez et de Rubini réunis et se donnant ainsi tout essor et toute étendue.

Parmi les notabilités qui assistaient à cette cérémonie, nous avons distingué MM. Halévy, Auber, Paër, Berton, Lafont le violoniste, Vestris le danseur, ami de Martin, et tous les artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. Un cortège nombreux a suivi le char jusqu'au Père-Lachaise. Les quatre coins du poêle étaient tenus par MM. Ponchard, Halévy, Boieldieu fils et Henri, de l'Opéra-Comique.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Mme Breton, jeune et jolie femme, voulant surprendre agréablement son mari, avait conçu le projet de lui offrir son portrait à son retour d'un petit voyage en Normandie. Mme Breton s'adressa donc à M. Metter, qui promit une ressemblance parfaite. Toutefois, avant de se mettre à l'œuvre, il convint du prix, qui fut fixé à 40 fr.; mais à en croire Mme Breton, lorsque le portrait fut achevé, personne n'a voulu le reconnaître pour un portrait de femme. De là assignation, devant la justice de paix du 7^e arrondissement.

A la première audience, M. Metter soutint son œuvre parfaite; mais Mme Breton, prétendant le contraire, refusa formellement de payer l'artiste. « Je ne veux, s'est-elle écriée, d'autres appréciateurs que ceux qui sont ici à l'audience; que le portrait ou plutôt cette croûte soit apportée, et les auditeurs pourront juger si mon refus est fondé. Cette œuvre, tant vantée par son auteur, est une véritable caricature. Le nez est absurde, la bouche est démesurée, les bras sont ceux d'un hercule, la physionomie et le regard sont sans expression; en un mot, c'est un assemblage de couleurs et rien de plus. »

M. le juge de paix, qui ne croit pas devoir convertir sa salle d'audience en une salle d'exposition de peinture, se borne, avant de faire droit, à renvoyer les parties devant M. Neljon,

artiste peintre, pour qu'il avise au moyen de décider son confrère à donner à Mme Breton des grâces et des charmes pour son argent, et à défaut de pouvoir les concilier, le magistrat lui demande son avis par écrit. Ce rapport a été lu à l'audience d'hier. Le considérant qui a le plus égayé l'auditoire est celui-ci :

« Le portrait est mal fait, il n'est pas ressemblant; mais alors même que la similitude ne serait pas parfaite, Mme Breton n'en doit pas moins payer les honoraires de l'artiste, que nous évaluons à 35 fr. Il en est de même d'un malade qui vient à mourir entre les mains d'un médecin peu habile; ses héritiers doivent payer les honoraires et médicaments sans se plaindre : c'est au malade seul qu'il faut dans ce cas imputer le mauvais choix qu'il a fait de son médecin. Il doit en être de même de Mme Breton; elle ne peut raisonnablement s'en prendre qu'à elle-même. »

Mme Breton : En vérité, je ne comprends pas qu'on puisse me forcer à prendre une véritable enseigne de sage-femme.

M. Metter : Calmez-vous, Madame.

Mme Breton : Vous pouvez l'être, vous, calme, car vous ne mourrez pas de faim avec vos croûtes. (Hilarité prolongée.)

Le juge met fin à cette discussion en condamnant Mme Breton à payer 35 fr. contre la remise du portrait.

Extérieur.

ESPAGNE.—Madrid, 6 novembre.—La dissolution des cortès n'a pas amené les troubles auxquels le ministère s'attendait. On avait pris quelques précautions qui ont été inutiles. On s'attend à une modification du cabinet. La bourse a été assez animée.

Les nouvelles du royaume de Valence sont assez favorables. Oran a renoncé à assiéger Cantavieja pour poursuivre les bandes de Cabrera, de Forcadell et de Serrador. Ce général a forcé la position d'Arez pour ouvrir les communications avec l'Aragon. Esperanza a échoué dans une tentative sur Utiel. Plus de 2,000 Catalans ont déserté les rangs de Cabrera. Le brigadier Aspiroz est chargé de poursuivre les bandes qui sont restées dans la Sierra. Lorenzo était revenu à Burgos.

La division de la Ribera occupe Perùta. Ullibari est à Talla et Léon Iriarte à Bambosoin. On annonce que le général Oran est entré à Teruel, laissant son artillerie à Castellon. Cabrera est entré à Caspe.

ITALIE.—Le feld-maréchal del Caretto qui exerce en Sicile un pouvoir dictatorial a rétabli la libre communication de la Sicile avec le reste de l'Italie. L'ordonnance est motivée sur la croyance qu'ont toutes les nations sur la non-contagion du choléra.

— Le bruit courait à Naples que vingt soldats compromis dans une conspiration avaient été passés par les armes pendant la nuit et sans autre forme de procès. Cette nouvelle mérite confirmation.

Variétés.

COURS DE M. SAINTE-BEUVE.

Il y avait hier affluence de personnes des deux sexes dans la grande salle de l'académie, pour entendre la première leçon de M. Sainte-Beuve. On sait que ce littérateur a pris pour sujet de son cours les écrivains de Port-Royal, dont il paraît avoir fait une étude spéciale, et sur lesquels il va publier un ouvrage en deux volumes, que nous annonçons déjà les journaux parisiens.

Nous avons retrouvé dans la parole de M. Sainte-Beuve les qualités essentielles du style qui distingue cet écrivain; mais il est fâcheux qu'il lise ses leçons, car on sait tout ce qu'une improvisation chaleureuse et animée ajoute de puissance à un enseignement du genre de celui qu'il est appelé à faire. Il va sans dire que nous n'entendons nullement parler ici d'un mode de professer spontané et abandonnant tout au hasard ou à l'après-pensée, mais de cette improvisation sévère qui demande plus de labeur et de préparation que les discours les mieux appris, telle, en un mot, que nous la décrivait naguère à si grands traits M. le professeur Vinet.

C'est surtout dans un sujet comme celui qu'a choisi M. Sainte-Beuve que l'on doit regretter l'absence de ce mode d'élocution, qui présente sur la lecture l'immense avantage d'empêcher pour jamais dans les esprits les grandes images et les idées capitales, tout en aidant à l'enchaînement de celles-ci. On aura beau faire, en effet, l'école de Port-Royal sera toujours pour un cours de littérature un sujet abstrait, dont bien peu de personnes pourront se rendre compte d'une manière tant soit peu méthodique et satisfaisante à la seule audition de leçons, si éloquentement débitées qu'elles soient, et à plus forte raison si elles sont simplement lues. On dirait que ces pieux solitaires, tant est austère leur éloignement pour tout ce qui est appât et extérieur, répugnent à venir poser dans une chaire de littérature devant un auditoire nécessairement préoccupé d'idées mondaines. Avec eux l'anecdote reste froide et les plus spirituelles saillies tombent à plat.

C'est dans le silence du cabinet, nous dirions presque dans la méditation du cloître, qu'il faut approfondir cette partie de la littérature du grand siècle, dont elle forme un épisode si étrange et si sérieux. Au livre que M. Sainte-Beuve consacre aux hommes de Port-Royal est destinée sans doute la belle et utile mission de faire goûter ces penseurs à nombre de personnes qui se piquent de belle littérature et qui cependant ne les connaissent guère que de nom. Mais pour en revenir au cours de notre professeur, nous eussions désiré qu'il eût pour objet une partie plus populaire, et plus pratique en quelque sorte, des lettres françaises. Sommes-nous donc bien si rompus à l'étude de toutes leurs phrases si variées, nous en sommes-nous rendu un compte si parfaitement exact, notre goût est-il à leur égard si judicieusement formé, que nous n'ayons à demander au maître en l'art d'écrire que Paris nous envoie autre chose qu'un enseignement nécessairement plus théologique que littéraire, du moins s'il est pris au sérieux? Les nourrissons de la littérature ne devraient-ils pas d'abord éprouver le lait de leur mère, au lieu de prendre prématurément une nourriture trop forte, qui troublera nécessairement leur frêle économie? Chaque objet de nos études doit avoir son temps, sa place et surtout son plan et sa méthode, sans lesquels il ne produira que des fruits chétifs, parce qu'il ne se liera à rien et paraîtra tomber des nues.

On nous dira peut-être que l'enseignement de M. Sainte-Beuve sur Port-Royal se lie au mouvement religieux de l'époque, et qu'ainsi il a éminemment le mérite de l'après-pensée. A la bonne heure! Nous nous empressons même de concéder à cela, et d'autant mieux que réellement il affecte les mêmes tours de pensée et d'expression, la même langue technique. Mais alors nous en revenons toujours à cette question : Était-ce bien le cas d'en faire l'objet d'un cours académique? Quoi

qu'il en soit, en temps ou hors de temps, les leçons de M. Sainte-Beuve n'en promettent pas moins une source abondante de jouissances aux amis de la belle littérature, aux hommes de goût et aux penseurs. (Nouvelliste vaudois.)

Françoise-Marie Boulanger, fille de Mme veuve Boulanger, demeurant à la Guillotière, Grand-Rue, n° 103, a disparu du domicile de sa mère le 7 septembre dernier. Elle est sujette à des moments de démence. — **SIGNALEMENT** : Agée de neuf ans, grande pour son âge, cheveux bruns et courts, sourcils bruns fortement marqués, yeux noirs, nez court et retroussé, bouche petite, menton à fossette, visage ovale, teint brun coloré, bien constituée pour son âge. — **VÊTEMENTS** : Une jupe d'indienne dont le corsage est en mérinos couleur marron, mouchoir bleu en indienne, bonnet noir garni d'un tulle même couleur, sans bas, des sabots et des chaussons.

— Ludovic Boure, apprenti chez le sieur Bruet, passementier, rue Comfort, n° 21, a disparu de chez ce dernier depuis le 8 octobre 1837. — **SIGNALEMENT** : Agé de 13 ans, taille petite pour son âge, front étroit, cheveux noirs, yeux enfoncés, nez épilé, bouche petite, une légère couture à la lèvre supérieure. — **VÊTEMENTS** : Une redingote drap bleu à manches foncées, pantalon noir à blouse et à brayette, souliers en veau lacés sur le devant.

— Joanny Chardonnet, lanceur chez le sieur Commandeur, rue de la Citadelle, n° 8, a disparu depuis le 13 octobre 1837 de chez ce dernier. — **SIGNALEMENT** : Agé de 10 ans 1/2, taille de 4 pieds environ, cheveux et sourcils blonds, front haut, yeux bleus, nez bien fait, bouche moyenne, menton ovale, visage ovale, teint pâle. — **VÊTEMENTS** : Une blouse bleue, pantalon de drap bleu rapiécé, bonnet grec couleur bois, chemise de toile ordinaire.

— Jeanne-Marie Dalmat, femme du sieur Plady-Plasson, ancien marinier-patron sur le Rhône, demeurant à Lyon, rue Petit-Soulier, n° 16, a disparu du toit conjugal depuis le 3 octobre 1837. — **SIGNALEMENT** : Agée de 66 ans, cheveux gris, ayant un tour de faux cheveux bruns, yeux roux, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage ovale un peu gravé de pe-

tite-vérole, ayant un signe imitant une fraise entre les deux épaules. — **VÊTEMENTS** : Une jupe en indienne fond brun à fleurs bleues, mouchoir de soie en laine fond rouge, tablier brun en indienne, bonnet en tulle garni à trois rangs du même, bas en fil gris, souliers escarpins, boucles d'oreilles à diamants.

— Joseph Morel, employé au chemin de fer, a disparu le 4 novembre 1837 du domicile de M. Coste, directeur du chemin de fer. — **SIGNALEMENT** : Agé de 17 ans, cheveux châtains clair tombant un peu sur les oreilles, sourcils châtains, yeux bleus, nez gros et sur lequel existe un petit bouton à droite, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. — **VÊTEMENTS** : Une redingote brune, pantalon à raies noires et vertes, gilet noir, bottes ordinaires, chapeau noir.

En cas de renseignements, les adresser à la préfecture du Rhône, division de la police.

AVIS.

Le sieur Louis Caillot, seul propriétaire, depuis le 17 juillet 1836, de la lithographie située rue de la Préfecture, n° 5, a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement les personnes avec lesquelles il est en relation d'affaires, que le sieur J.-J. Roux n'est plus employé à aucun titre dans cette lithographie depuis le 1^{er} septembre dernier. Le sieur Caillot engage, en conséquence, ceux qui désireraient avoir recours à son ministère, à ne s'adresser qu'à lui seul pour tout ce qui a rapport à son établissement.

On a perdu un lorgnon en or, émaillé, depuis le Grand-Théâtre jusque dans la rue du Péral. Il y aura récompense honnête.

S'adresser chez M. Mollard, rue du Péral, n° 10, ou au bureau du journal.

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon du 1^{er} au 16 novembre 1837.

Effectif au 1 ^{er} novembre : Hommes, 54; femmes, 115 :	199
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 5; femmes, 5 :	8
Total :	207
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 4; femmes, 2 :	6
Effectif au 16 novembre : Hommes, 83; femmes, 118 :	201

BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE.

Les affaires ont été très-limitées dans toutes les valeurs. On disait à la bourse que la conversion du 3 p. 0 0 se discutait dans le cabinet.

Cinq pour cent	109 40	109 40	109 35	109 40
— fin courant	109 45	109 45	109 35	109 40
Quatre pour cent	100 65			
Trois pour cent	81 25	81 25	81 20	81 25
— fin courant	81 25	81 50	81 20	81 25
Rentes de Naples	99 90	99 95	99 90	99 90
— fin courant	99 95	99 95	99 95	99 95
Actions de la Banque	2522 50			
Caisse hypothécaire	825			
Quatre Canaux	1205			
Emprunt d'Haiti	550			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(125) Samedi dix-huit du courant, à dix heures du matin, sur la place publique de la Guillotière, lieu des Brotteaux, dite Louis XVI, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers et atelier de charron-forgeur, consistant en forges, soufflets, enclumes, terrières, étaux, essettes, gouges, haches, poinçons, tenailles, marteaux, rutes, et autres objets saisis.

ANNONCES DIVERSES.

(3456) A VENDRE. — Une maison située à Lyon, quai Humbert, n° 5, et rue St-Jean, n° 3. Le corps de bâtiment situé sur le quai est d'un revenu de 5.700 fr.; celui qui donne sur la rue Saint-Jean rend 4.300 fr. On vendra ces deux objets ensemble ou séparément.

S'adresser à M. Jay, propriétaire, demeurant dans ladite maison, au 3^e étage.

(6807) A VENDRE. — Deux billards de la fabrique Sollier, breveté, rue des Célestins, 6, à Lyon.

S'y adresser, ou chez M. Cotillon, limonadier, place Lévis, chez lequel ils sont livrés à l'essai.

CHEMIN DE FER DE ST-ETIENNE A LYON.

MM. les actionnaires sont prévenus que, conformément à l'article 39 des statuts, l'assemblée générale aura lieu le 20 décembre prochain, au domicile de l'agent central, rue de Lille, n° 105, à Paris. (6812)

MALADIES SECRÈTES,

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ DE M. E. SMITH,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT SARDE, les Universités de Turin et de Gènes furent saisies de l'analyse de ce remède et, d'après leur rapport du 31 juillet 1837, l'approbation royale était accordée à M. E. Smith. Le 5 novembre 1833, l'I. et R. gouvernement de la Lombardie, par son décret publié sur la foi du rapport de l'Université de Pavie, accorde au sieur E. Smith des privilèges exclusifs constatés dans l'ordonnance publiée six fois par ordre du gouvernement dans la *Gazette officielle* de Milan. Le conseil sanitaire de Rome lui accorde même accueil sous date du 11 mai 1836, et, en dernier lieu, le collège médical de Naples a également reconnu l'avantage que la Faculté de médecine pouvait tirer de son puissant dépuratif, l'extrait de Salsepareille composé. Ces témoignages sont donnés par des professeurs occupant les hauts grades de leur profession, hommes d'une science dont les membres s'opposent assez ordinairement à toute innovation ou changement quelconque, ne se rendant qu'à une conviction acquise par leur propre expérience. Les documents originaux de ces gouvernements et universités peuvent être vus chez l'auteur : témoignages irrécusables.

Se vend en boîtes de 3 fr. et de 10 francs.
A LYON, chez M. Vernet, place des Terreaux, 13; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Garnier-Martinot; à ROANNE, M. Mercier, rue Royale; à MACON, M. Lacroix, rue des Selliers; à GRENOBLE, M. Ricard, place Grenette, 12, à VALENCE, M. Collet, Grande-Rue, 56. (1782)

AUTORISATION PAR ORDONNANCE ROYALE ET BREVET D'IMPORTATION.

PATE ET SIROP DE NAFÉ D'ARABIE,

PECTORAUX adoucissants et fortifiants, seuls approuvés et reconnus supérieurs à tous les autres par un rapport à la Faculté de Médecine de Paris, et par les plus célèbres médecins du Roi et des Princes, etc., pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, toux, coqueluches, palpitations, et toutes les maladies de poitrine. (Prix : 1 fr. 25 c. la boîte et 2 fr. la bouteille.) — Dépôts dans les pharmacies de MM. Claraz, rue Neuve, et Vernet, place des Terreaux, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Garin, à Condrieu; Ardouin, à Amplepuis; Brigaud, à Thizy; et chez M. Ramel, marchand, à la Croix-Rousse; Fayolle et Dumas, à St-Genis. (122)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrhumements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, n° 23, A LYON.

DÉPOT

de porcelaines des manufactures de Limoges,

Quai Bon-Rencontre, n° 65, à Lyon.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL DES PRODUITS DE DIVERSES MAISONS.

Service de table à six couverts, composé de 4 douzaines d'assiettes, 1 soupière, 6 plats ronds et ovales, 1 saucière et 2 ravers, 43 f. 85 c.

Service de douze couverts, composé de 6 douzaines d'assiettes, 1 soupière, 10 plats ronds et ovales, 1 saladier, 1 saucière et 4 ravers, 66 f. 50 c.

Service de vingt-quatre couverts, composé de 12 douzaines d'assiettes, 2 soupières, 2 saladiers, 22 plats ronds et ovales dont un à poisson de vingt-quatre pouces, 4 casseroles, 2 plats carrés, 2 guéridons et 2 moutardiers, 220 f. 00 c.

Articles de dessert, peinture et dorure, proportionnés aux prix ci-dessus. Un peintre sur porcelaines et un doreur, attachés au dépôt, se chargent d'exécuter tous les articles de réassortiment et sujets de fantaisie. (6813)

Cours de langue italienne,

ET LEÇONS PARTICULIÈRES,

PAR M. MEIRONETTI,

Rue Puits-Gaillot, n° 19, au 4^e. — Prix : 10 fr. par mois. (6811)

(124) M. DESIRABODE, chirurgien-dentiste du Roi, seul propriétaire d'une eau dont les qualités sont très-anciennement connues pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, en calmer les douleurs et arrêter les progrès de la carie, prévient qu'il a établi un dépôt à Lyon, chez M. Petit, papetier, rue St-Marcel, n° 39. — Prix : 3 fr. et 5 fr.



Bateaux à Vapeur

SUR LE RHONE.

SERVICE D'EVER.

Départs tous les jours, excepté le lundi, à neuf heures du matin, de la chaussée Perrache,

POUR VALENCE, AVIGNON ET LA ROUTE.

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (104)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du **SIROP DE JOHNSON**. Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville. Au dépôt chez M. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Valence; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaine; Micot, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Maritan, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)